

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances,
de l'économie générale et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Signé

Nos réf : FB/FL 231 - 05 - 2020

M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie

Ministère de l'Economie

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Aubenas, le 25 mai 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous solliciter au sujet de la situation de nombreuses PME et TPE de transport routier de voyageurs (TRV) dont le chiffre d'affaires est quasi-exclusivement composé de prestations de transports touristiques et occasionnels. Ces entreprises s'emploient chaque jour à apporter des solutions de mobilités à tous les Français, dans toutes les régions métropolitaines et outre-mer.

Cette activité est à l'arrêt complet depuis début mars. Il s'agit du premier secteur touché du fait de l'interdiction de tous les déplacements touristiques, de l'annulation des événements, de la fermeture des sites touristiques, culturels et sportifs et de l'arrêt des sorties scolaires et des voyages linguistiques.

Si la part de transport occasionnel et touristique est très variable d'une entreprise à l'autre, un grand nombre d'entreprises dont le chiffre d'affaires est constitué en majorité par ces activités, connaissent aujourd'hui des difficultés extrêmes et sont particulièrement inquiètes pour leur pérennité.

Le 14 mai dernier, le gouvernement a présenté les conclusions du comité interministériel du tourisme, qui n'a pas intégré le transport touristique par autocar dans le plan de soutien.

Dans un communiqué de presse publié le 15 mai, Gérald Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, et Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'Etat aux Transports, annoncent :

- l'inclusion du secteur des cars et bus touristiques dans le plan de soutien pour le tourisme présenté par le Premier ministre, permettant à ces entreprises de bénéficier d'une exonération de cotisations sociales sur les mois de mars à juin 2020.

- L'accélération du remboursement de TICPE au trimestre échu (au lieu du semestre)

Monsieur Fabrice BRUN - Député de la 3ème circonscription de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr

Le seul bénéfice des exonérations de cotisations sociales pour 4 mois ne suffira pas à sauver ces entreprises qui prévoient des licenciements massifs dès le mois de juin et des dépôts de bilan en nombre si elles ne bénéficiaient pas également de l'ensemble des mesures du plan de soutien au tourisme, en particulier de la prolongation du dispositif exceptionnel de chômage partiel et de la prolongation des reports d'échéances bancaires de 6 à 12 mois.

Afin de sauver ces entreprises qui constituent le tissu économique de nos territoires, il serait souhaitable d'intégrer les activités touristiques du transport routier de voyageurs au plan de soutien au tourisme, en particulier :

- le maintien du dispositif actuel du chômage partiel jusqu'à la fin de l'année,
- la prolongation des reports des échéances bancaires de 12 mois, au lieu de 6 mois,
- l'éligibilité au fonds de solidarité de l'Etat.

Ce n'est que grâce à ces dispositifs que ces PME – TPE pourront survivre à cette saison touristique blanche. La sortie de crise sera plus longue pour cette profession, pas avant l'automne au mieux, voire le printemps prochain. Il convient également de prendre en compte le fait que la reprise sera très partielle du fait des contraintes sanitaires : distanciation dans les véhicules, seuil de remplissage à 60%, limitation des déplacements à 100 kilomètres.

C'est pourquoi ces mesures sont indispensables pour assurer la survie de nombre d'entreprises du secteur.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces suggestions, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

